



Secrétariat Général

N° tél. : 69.49.76.21

N/Réf. : NDA/JMA/MR

ARRETE N° 98/95

Série A

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence de Mme Jeannine GRENOT à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint.

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

VU l'arrêté n° 95-329 (série B) du 27 juin 1995 accordant à Madame Jeannine GRENOT, sixième Maire-Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives aux finances,

CONSIDERANT que Madame Jeannine GRENOT est empêchée durant la période du 2 au 20 juin 1998 inclus,

A R R E T E

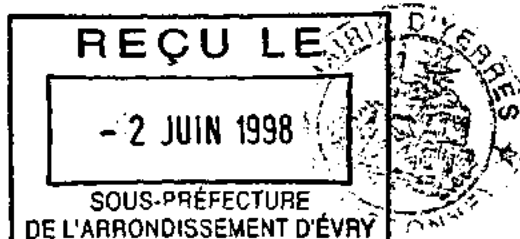
Article 1^{er} : Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace durant la période du 2 au 20 juin 1998 inclus, provisoirement Madame Jeannine GRENOT, sixième Maire-Adjoint dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter des affaires correspondantes.

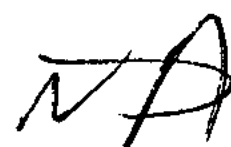
Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Madame le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yverres, le 26 Mai 1998.

Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN.

